

GE_GERICHTE ATAS/570/2014 vom 5. Mai 2014

GE Cour de justice, 2014-05-05, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_570_2014

FR: GE_GERICHTE ATAS/570/2014 du 5 mai 2014

IT: GE_GERICHTE ATAS/570/2014 del 5 maggio 2014

Erwägungen

E. 1

Quels sont les diagnostics neuropsychologiques ?

E. 2

En particulier, Mme A_____ présente-t-elle des troubles cognitifs objectifs et durables ?

E. 3

La participation de Mme A_____ aux tests a-t-elle été suffisante pour valider ceux-ci ?

E. 4

Les troubles constatés sont-ils dus à un défaut de participation, un bon niveau scolaire ou une véritable atteinte séquellaire de l'assurée ?

E. 5

a. Les troubles constatés sont-ils une conséquence de l'alcoolisme de Mme A_____ ? b. En particulier, le tableau cognitif constaté est-il compatible avec une démence alcoolique légère ? Si non, pourquoi ?

E. 6

a. Quelles sont les conséquences de ces troubles sur la capacité de travail de Mme A_____ ? b. Quelles sont les limitations fonctionnelles liées à ces troubles ?

E. 7

a. Etes-vous d'accord avec le rapport neuropsychologique de M. O_____ du 30 octobre 2013, complété le 6 février 2014, en particulier avec la constatation de troubles cognitifs entraînant une incapacité de travail totale de Mme A_____ dans l'économie normale ? Si non, pour quels motifs ? b. Les conclusions de votre examen neuropsychologique diffèrent-elles de celles de M. O_____ ? Si oui, de quelle manière ?

E. 8

Faire toute autre remarque utile.

A/1184/2013 - 21/21 - II. Réserve le fond.

La greffière

Nancy BISIN

La présidente

Valérie MONTANI Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.